



Fin de période d'essai ou licenciement économique ?

Par **pc15c**, le **05/11/2015** à **17:43**

Bonjour,

Je vous explique mon cas, j'ai été embauché en CDI, cependant peu de temps après j'ai appris que l'entreprise était en redressement judiciaire. Au bout de 2 mois de période d'essai, mon employeur a décidé de rallonger ma période d'essai d'un mois car il allait envoyer l'entreprise en liquidation judiciaire.

Or j'ai lu en essayant de me renseigner que pour mettre fin à une période d'essai il fallait que l'employé ne convienne pas au poste. Et ce n'est pas la raison pour laquelle il met fin.

Ma question est donc, est ce que je peux prétendre à un licenciement économique avec les indemnités que ça comprend ?

Ou mon employeur a le droit de mettre fin à ma période d'essai alors que je convenais au poste et avec pour seule raison la liquidation ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/11/2015** à **19:48**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur ne peut rompre la période d'essai que par rapport aux compétences professionnelles, si ce n'est pas le cas, il devrait suivre la procédure de licenciement à moins que ce soit l'administrateur judiciaire...